

MISE À JOUR COVID-19

En contexte de pandémie, les comportements et mesures de prévention sont l'affaire de tous.

En tant que campeur, vous avez un rôle important à jouer. Les établissements de camping ont reçu des directives strictes. C'est pourquoi il est demandé aux campeurs de respecter les règlements et affichages qu'ils ont mis en place, notamment ceux concernant les infrastructures, bâtiments et aires de loisir fermés.

Rappelons qu'il est essentiel que chacun mette en application au camping les directives qui ont cours dans la société en général concernant les rassemblements de 10 personnes ou moins, la distanciation physique de 2 mètres et les mesures d'hygiène.

Bâtiment d'accueil et dépanneur : Ouvert, avec certaines mesures de prévention et de distanciation. Voir les consignes sur place.

Blocs sanitaires : Les blocs sanitaires sont réservés aux clients qui n'ont pas d'autre option à même leur équipement. Ces campeurs doivent respecter les consignes de lavage des mains obligatoires et les capacités d'accueil affichées.

Buanderies : Ouverts Les campeurs doivent respecter les consignes de lavage des mains obligatoires et les capacités d'accueil affichées.

Salle communautaire : En date du 26 juin 2020, la salle communautaire n'est ouverte que pour les soirées Bingo, avec un maximum de 50 personnes à la fois.

Parcs de jeux extérieurs : Ouvert à compter du 8 juin. Voir les consignes de chaque installation, sur place.

Jeux d'eau : Ouverts à compter du 13 juin. Voir les consignes et la capacité d'accueil.

Piscine : Ouvert à compter du 20 juin. Voir les consignes et la capacité d'accueil à la piscine.

Rivière : Accessible. Respectez la distanciation physique de 2 mètres.

Rassemblements : Les rassemblements intérieurs dans les VR, et les rassemblements extérieurs doivent se limiter à un maximum de 10 personnes. De plus, le gouvernement recommande que ces rassemblements comportent des personnes appartenant à un maximum de trois cellules familiales. La distanciation demandée par la Santé Publique doit être appliquée.

Visiteurs : Un maximum de 10 personnes, venant de 3 adresses différentes sont autorisées sur vos terrains (vous devez vous inclure dans ce nombre), en respectant les mesures de distanciation.

Sports et loisirs : Comme c'est le cas partout au Québec, seules les activités sportives récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, dans les lieux de pratique extérieurs sont permises pour le moment.

Ces conditions s'appliquent jusqu'à nouvel ordre et elles pourraient changer selon l'évolution de la situation. Nous sommes convaincus qu'en collaborant tous ensemble de notre mieux, nous pourrions tous vivre un été de camping plaisant et sécuritaire. Camping Québec vous tiendra informé des développements au fur et à mesure qu'ils surviendront. 😊

La Direction.